

## ALGERIE TELECOM EPE - SPA RCN°02B18083 Capital social de 115.000.000.000 de DA

Siège sociale RN N°05, Cinq maisons, Mohammedia – 16200-Alger

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent Sous-direction Technique Opérationnelle Département réseau d'accès

Réf: AT/DO 46/SDTO/DRA/CRU /045 / 2024

Monsieur le Gérant de l'entreprise :

## **BOUAMEUR LEILA ILOT 31 CITE BENDAOUD N°70** ORAN

Objet: Mise en demeure N°02 avant la résiliation.

Sujet: A/S levée des réserves.

Projet : Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de

distribution optique ODN.

Site: Cite 332 LOGTS TAMAZOUGHA.

- Vu le contrat à commande d'adhésion N°30/2021Rconduction N°25/2023 du 11/04/2023 ; ayant l'objet Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique ODN.

- Vu le bon de commande N°230186du14/08/2023.

- Vu l'ordre de service N°72du31/05/2023 de démarrage des travaux.

- Vu la notification du 03/07/2023 de l'ordre de service de démarrage des travaux par le aérant de l'entreprise BOUAMEUR LEILA.

- Vu le procès-verbal d'ouverture de chantier notifie le 03/07/2023 par le gérant de l'entreprise BOUAMEUR LEILA.

- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°33 du 03/07/2023.
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux N°37 du 25/07/2023.
- Vu le procès-verbal de constat de réception avec réserve le 04/12/2023, les travaux ne sont pas réalisés à 100%
  - Vu le retard le délai accorder de cinq jours (05) pour lever des réserves constater.
  - Vu l'envoi de la première mise en demeure en date du 09/01/2023

De ce qui procède :

L'entreprise BOUAMEUR LEILA représenté par son gérant est mise en demeure pour la deuxième fois avant la résiliation dans un délai de 08 jours à compte de la date de la publication de ladite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaires.

À l'effet de :

\* Procéder à la Levée des réserves mentionner sur le procès-verbal de constat du 04/12/2023.

\* Nous délivrer le projet dans le plus bref délai.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et

règlementaires à l'encontre de l'entreprise.

Ain T'émouchent, le 29/02/2024 16

Directeuropérationnel